

## **CAA de Lille du 13 novembre 2009 : Texte action**

### **La CAA de Lille réunie le vendredi 13 novembre 2009 fait le constat d'une rentrée marquée par les effets de la politique d'économies budgétaires :**

- Les effectifs grimpent dans les classes à tous les niveaux, cela est accentué dans certains collèges suite à la suppression de la carte scolaire, avec pour corollaire des menaces sur le maintien d'établissements véritablement « ghettoïsés »

Dans les établissements, la diminution du nombre de personnels (profs et vie scolaire) crée des situations à risques, comme au collège Sévigné de Roubaix où les personnels ont exercé leur droit de retrait et de grève la semaine avant les vacances suite à une 6ème agression d'un assistant d'éducation et à celle d'un enseignant.

Partout il devient difficile de remplacer les personnels absents, y compris quand il s'agit d'un congé prévu à l'avance ou même d'un départ en retraite. Certains chefs d'établissement tentent de modifier les services en cours d'année pour pallier le manque de remplaçants, rognent sur les moyens insuffisants dont ils disposent et contestent des décharges statutaires.

Le droit à la continuité pédagogique est remis en cause en LV2 pour les élèves qui iraient en bac pro services, avec des conséquences à terme sur l'offre en langues qui sera faite dans les collèges du secteur.

des pressions sont exercées sur les personnels non-titulaires (contractuels contraints d'accepter des vacances, emploi sur plusieurs établissements éloignés sans compensation financière ....)

Des milliers d'élèves n'auront pas accès aux services (gratuits) d'un conseiller d'orientation psychologue.

La formation est de plus en plus remise en cause (saisie des vœux prévue de juin à août, attribution des stages PAF soumise à l'avis favorable des chefs d'établissements ....)

### **Et d'ores et déjà sont annoncées 16 000 nouvelles suppressions de postes pour septembre 2010**

Ce sont donc encore des personnels en moins pour les années à venir (6500 nouveaux recrutés tous les ans pour plus de 16 000 départs en retraite uniquement dans le 2<sup>nd</sup> degré) et de nouvelles dégradations des conditions d'enseignement alors que les effectifs d'élèves sont stabilisés dans l'académie, voire sont à nouveau en hausse selon les niveaux. Ces suppressions sont les conséquences des réformes, celle du lycée et celle de la formation des enseignants et CPE imposées sans concertation avec les organisations syndicales, réformes dont nous demandons l'abrogation puisqu'elles consistent essentiellement à récupérer des moyens d'enseignement (stage passant à un 2/3 temps, tentative d'utiliser les étudiants admissibles comme moyens de remplacement en mai-juin, 2 h d'accompagnement prises sur l'horaire actuel au détriment d'horaires disciplinaires ...). Le SNES est favorable à une vraie réforme des lycées et de la formation des enseignants.

### **Nicolas Sarkozy avait promis la revalorisation des fonctionnaires de l'EN**

La première proposition de Luc Châtel lors du CTPM traitant de ce sujet a été un véritable camouflet à notre égard : une augmentation d'à peine 100 euros pour les nouveaux recrutés à bac + 5, soit l'équivalent d'un 3ème échelon acquis jusqu'alors immédiatement après l'année de stage, au bout d'un an d'exercice. C'est bien davantage que nous réclamons, et pas seulement pour les néo-recrutés, car outre l'augmentation statutaire que doit engendrer la hausse du niveau de recrutement, les personnels de l'Education nationale ont également un passif avec leur employeur (retard de 10 % depuis 2000, 20 % depuis les années 80). Nous avons juste obtenu le droit de « travailler plus pour gagner moins » : départs en retraite non remplacés pour les mêmes services publics à assurer, réformes visant à alourdir la charge de travail (diminution des horaires de cours des élèves de collèges et lycées pour faire augmenter le nombre de classes par enseignants), introduction de nouvelles tâches inefficaces ou même dangereuses (livrets de compétences à remplir pour chaque élève, note de vie scolaire ...). L'inflation prévue en 2009 – 2011 pourrait dépasser les 3,5 %, le gouvernement ignore cette réalité et n'a proposé qu'une augmentation générale de ... 0,8 % en 2009 et 0,5 % les années suivantes, augmentant le retard pris par nos salaires ! Ainsi, un professeur certifié (recruté après un bac + 3, ayant souvent un bac + 5) touche l'équivalent d'1,2 SMIC contre 2,1 dans les années 1980. Le salaire au 9ème échelon de 1981 correspond au salaire du 11ème actuel. Il faut que l'Education nationale devienne une priorité effective et ne soit pas qu'un discours convenu pour l'affichage médiatique. Il faut que nos métiers redeviennent attractifs et pour cela, qu'ils soient revalorisés dans tous les domaines. Il faut enfin que les pensions bénéficient de la même revalorisation que celle des actifs.

### **Un mode de gestion inadmissible : vexations, remise en cause du statut de la Fonction publique et 1er licenciement pour insuffisance professionnelle dans l'académie de Lille**

- Alors qu'ils se sont battus pour défendre la qualité du baccalauréat et qu'ils se sont acquittés de leur service avec quelques heures de retard puisque le rectorat avait fait le choix de fermer les serveurs, les professeurs de philo seront sanctionnés d'un retrait sur salaire d'1/30 en novembre. Des enseignants de collège s'étonnent des sommes dérisoires qu'ils reçoivent après la correction du brevet. Des équipes pédagogiques éprouvent des difficultés à se

faire entendre par le rectorat ou l'inspection d'académie au sujet de problèmes récurrents avec leur direction alors qu'un enseignant – responsable de S1 est convoqué rapidement après un courrier du principal.

Depuis juillet et le vote de la loi de mobilité dont les décrets d'application sont attendus en novembre, « le fonctionnaire mis en disponibilité qui refuse 3 postes qui lui sont proposés en vue de sa réintégration peut être licencié après avis de la commission administrative paritaire. » On imagine sans peine ce que cela pourrait donner pour les personnels ou les disciplines considérés comme surnuméraires ! La loi prévoit également le recours à l'intérim et donc le développement de la précarité.

A cette brèche dans nos statuts s'ajoute une possibilité jamais encore usitée jusqu'ici à Lille mais que le rectorat pourrait multiplier à compter de cette année, après un 1er cas soumis au vote d'une commission disciplinaire lundi 19 octobre : le licenciement pour insuffisance professionnelle pour un agrégé ayant 20 ans d'expérience (7 cas au total en France en 2008 – 2009) par un rectorat qui estime avoir fait ce qu'il fallait pour les collègues signalés en difficulté en les stigmatisant et en leur faisant signer un « contrat de progrès » de ... 2 mois !

Dans le même temps, le rectorat de Lille refuse de faciliter les départs des collègues qui ont fait eux-mêmes l'effort de reconversion pour la 2nde carrière toujours promise mais que l'institution ne met pas en place. Il persiste à recourir aux pressions sur les TZR et précaires pour leur imposer un enseignement hors discipline ou hors zone, il préfère interpréter les textes en défaveur des personnels (notation pédagogique, non paiement des ISSR ou des frais de déplacement ...). Enfin, les décisions prises par le recteur se font presque systématiquement en opposition aux avis rendus par les organisations syndicales qu'il a pourtant sollicités ! Cela a été le cas pour les règles du mouvement intra-académique ; ça l'est pour les stages PLC1 (pour lesquels le refus massif des personnels à accepter des étudiants pour effectuer un stage en responsabilité a conduit le rectorat à les mettre devant le fait accompli (ordre de mission arrivé la veille des vacances, IUFM fermé pendant une semaine, étudiants dans les établissements le jour de la rentrée) ; cela devrait l'être pour l'attribution des congés formation à compter de 2011.

Ces modes de gestion sont inacceptables, on sait quels effets tragiques ils ont déjà dans le privé, on devine quels effets ils auront dans une profession qui doute (selon une enquête du ministère, 67 % des professeurs des collèges et lycées en sentent concernés par le « malaise enseignant », 27 % songent à quitter l'enseignement). Ils sont le résultat d'une politique elle aussi inacceptable, liée à la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances qui raisonne en plafond d'emplois et en fongibilité irréversible de ceux-ci en crédits de fonctionnement) et à la volonté de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux.

### **Les choix du gouvernement sont clairs**

Il privilégie les revendications des médecins et des agriculteurs, des banquiers et des patrons de l'automobile... et annonce des économies sur les services publics, donc sur le dos des fonctionnaires et principalement des enseignants et des administratifs de l'Education nationale. **Il est urgent de revenir à une autre conception du service public**, avec des personnels titulaires recrutés sur des champs d'intervention bien définis, les dérives actuelles qui tendent à mettre fin aux équipes pluriprofessionnelles et à faire pression sur les collègues pour qu'ils deviennent polyvalents sont inacceptables. Il est urgent d'ouvrir les chantiers de la revalorisation de nos métiers à tous les niveaux (conditions de travail et salaires), ainsi que celui de la seconde carrière

### **Plan d'action**

Dans l'immédiat, la CAA fait le constat qu'il n'y a pas de négociations sur la réforme des lycées avec les organisations syndicales, mais un simulacre de discussion qui cherche à faire illusion auprès de l'opinion et de la profession. **La CAA demande qu'à l'occasion de la prochaine rencontre avec le ministère soit posé comme préalable l'ouverture de véritables négociations, dans un autre cadre que celui des suppressions de postes, sans quoi le SNES claquera immédiatement la porte.**

L'ampleur de la participation lors du référendum contre la privatisation de la Poste est riche d'enseignements : d'abord sur l'attachement des usagers à des services publics de qualité présents sur l'ensemble du territoire, mais aussi sur un mouvement social qui, bien loin de s'essouffler comme l'escompte N.Sarkozy, est en attente d'une impulsion. Dans ce contexte, **la grève, inscrite dans un calendrier d'actions fortes, est indispensable.**

**La CAA de Lille appelle donc à la réussite de la grève le mardi 24 novembre** et se félicite que la grève à la Poste ait lieu le même jour. Il faut en effet créer la dynamique nécessaire au développement d'un mouvement unitaire large, seul à même d'obtenir la satisfaction de nos légitimes revendications.

**Elle demande que le SNES et la FSU fassent des propositions d'action qui seront mises en débat à l'occasion des réunions que nous appelons à tenir dans les établissements le 24 ou dans les jours qui précèdent la grève, à mettre également en débat la poursuite, les modalités et l'amplification du mouvement et à faire parvenir au S3 les résultats de ces débats avant la réunion de l'intersyndicale le mardi à 18 h.**

**La CAA demande que la FSU exige dès à présent une action Fonction Publique (salaires et pensions, contre la RGPP et la loi de mobilité, pour la défense des services publics) s'inscrivant dans le cadre d'une semaine pendant laquelle chaque secteur organise sa journée de grève, l'ensemble débouchant sur une journée d'action**

**commune. Si aucune décision d'action n'était prise par la FSU et l'Intersyndicale FP, le SNES devrait prendre ses responsabilités pour mener une action de grève 2<sup>nd</sup> degré le plus rapidement possible contre le renoncement à la démocratisation que représente la réforme des lycées et contre l'augmentation de la charge de travail et la dégradation de nos métiers.**

La CAA de Lille appelle également à participer à :

- la manifestation de défense de la Poste prévue le samedi 28 novembre  
la manifestation des retraités sur le pouvoir d'achat le 10 décembre

Enfin, dans le cadre de la réunion des conseils d'administration, elle engage les élus en CA à présenter des motions sur la réforme des lycées et contre la baisse des crédits d'Etat en collège empêchant l'achat des séries de manuels scolaires nécessaires au bon déroulement des enseignements.

2 contre, 23 pour